



Société des auteurs et compositeurs dramatiques

BARÈME DE RÉPARTITION - CANADA

CATÉGORIES		COEFFICIENT DE BASE	MAJORATION POUR CRÉATION
1.	Oeuvre unique	100%	50%
2.	Mini-série (5 épisodes)	95%	50%
3.	Série (6 épisodes et plus)	90%	50%
4.	Sketch dramatique	90%	50%
5.	Feuilleton quotidien jeunesse (3 épisodes et plus par semaine)	75%	50%
6.	Feuilleton quotidien (3 épisodes et plus par semaine)	60%	50%
7.	Oeuvre tirée du répertoire scénique	60%	50%
8.	Oeuvre adaptée du même médium	50%	50%
9.	Film cinématographique	35%	50%*
10.	Numéro de variétés	35%	50%
11.	Captation d'une oeuvre scénique produite	35%	50%*
12.	Texte d'enchaînement	10%	50%
13.	Canevas	5%	---

REDIFFUSION	COEFFICIENT DE BASE
Première, deuxième et troisième diffusion	100%
Quatrième et cinquième diffusion	75%
Dès la sixième diffusion	50%
Pour toute rediffusion d'un film cinématographique	100%

* si investissement du diffuseur canadien